

Comment mieux valoriser nos déchets ?

Selon l'ADEME, chaque année en France, un habitant produit en moyenne 354 kg d'ordures ménagères. En 2019, la CCMDL a collecté et traité 17 091 Tonnes de déchets, tous confondus (soit 473 kg par habitant). Ces déchets sont traités de différentes façons (recyclage, incinération, production d'énergie, enfouissement...), mais malgré une gestion la plus responsable possible, leur traitement engendre un impact écologique important et coûte cher aux citoyens de la CCMDL.

A la rentrée 2020-2021, l'école des Courtines s'est lancée le défi d'obtenir le label Eco-école. C'est par le thème des déchets que ce programme a débuté et de nombreux travaux ont déjà permis de réduire les déchets à l'école.

Alors comment valoriser au mieux nos déchets pour en retrouver le moins possible dans nos poubelles ?

LA PLUPART DU CONTENU DE NOTRE POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES POURRAIT ÊTRE VALORISÉ !



1. Donner

La première des choses est de donner plutôt que de jeter. En effet, si vous ne rêvez plus du guéridon de votre chambre, une autre personne en fera peut-être une magnifique table basse de salon design ! Alors ne laissez pas passer cette belle occasion de faire plaisir et rendez-vous à la ressourcerie.

3 points de collecte sont disponibles sur la communauté de commune :

- Un conteneur à la déchetterie de Saint-Martin-En-Haut pour tous les objets et mobilier
- Un local à Saint-Symphorien-sur-Coise pour le gros mobilier
- Un local à Chazelles-sur-Lyon pour les objets

Au niveau national, les sites « Donnons.org » et « Leboncoin.fr » sont également propices aux dons.

2. Recycler

Quand le don n'est pas possible, le deuxième réflexe est le recyclage et de nombreux déchets peuvent y prétendre !

1 tonne de papier recyclé =
17 arbres préservés



Les différents déchets à recycler sont à déposer :

- Dans le sac jaune : bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques et boîtes cartonnées.
- Dans la colonne à verre : pour le verre ayant contenu un liquide ou un aliment.
- Dans la colonne à papier : pour tous les papiers, même les vieux, le papier se recycle au moins 5 fois !
- Dans les bacs à textile : dans les différentes déchetteries pour la collecte des vêtements et tissus.

N'oubliez pas, le recyclage consiste également à détourner la destination d'un objet pour en faire autre chose (*des pots de yaourts détournés en godets pour planter les premiers semis*). A votre imagination !

Il y a certains déchets difficiles à donner ou à recycler, c'est notamment le cas des déchets alimentaires. Pour ceux-ci, plusieurs solutions existent, tout dépend de la place dont vous disposez.

Composter

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. C'est l'essence même du compostage, et nul besoin de beaucoup de place pour transformer ses déchets végétaux en une bonne terre fertile !



- Le compost en tas : réservé aux grands espaces, il permet de composter les déchets alimentaires mais également les déchets verts broyés du jardin.

- Le compost en bac : Il permet de composter le même type de déchet qu'un compost en tas mais dans un espace plus restreint. **A Duerne, un composteur commun** est installé en dessous de la mairie, près du jardin commun. Des explications sur l'utilisation de ce compost sont à votre disposition sur place.

- Le lombricompost : Ce « mini-compost » est idéal pour les appartements. Il permet de composter les déchets alimentaires broyés et d'en faire une terre fertile pour les fleurs et légumes en pots.

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes

La CCMDL

finance l'achat d'un
composteur ou d'un
lombricompost dans
la limite de 60 €.

Acheter des poules

Quel meilleure satisfaction qu'une omelette faite avec les œufs de ses poules ? Qu'elle soit brune, blanche ou rousse, la poule est omnivore. Elle mange (presque) tout et jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Pour 4 personnes, 2 poules c'est 1/3 du volume du sac noir en moins ! Cette solution offre de nombreux avantages : plus de gaspillage alimentaires, des œufs frais à disposition et un vrai éveil à la nature pour les enfants.

*un poulailler placé
près des arbres
fruitiers, contribue à
réduire le parasitisme
sur ceux-ci.*

Et pour ceux qui ne souhaitent pas / ne peuvent pas disposer d'un poulailler chez eux, **la commune propose de mettre à disposition un poulailler collectif sur une parcelle communale.**

Le principe : les habitants intéressés par la gestion de ce poulailler s'occuperaient ensemble de nourrir les volailles et d'en récolter les œufs. Cela serait aussi l'occasion de partager un moment de convivialité entre voisins !

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie !